



communauté  
de communes

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2024-015

**Objet** : Relevés topographiques en prévision des travaux de la phase 2 des voies de circulations douces- Courteuil, Senlis et Barbery

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

**Vu** la proposition financière établie par le cabinet géomètre expert 49° Nord du 15 mars 2024 référence DE20240271 ;

**Considérant** la nécessité de réaliser les relevés topographiques des accotements et des voiries dans le cadre de la préparation des travaux de la phase 2 de création de voies de circulation douce à Courteuil, Senlis et Barbery ;

### DÉCIDONS

**ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition financière du cabinet 49° Nord , 9 avenue du Parc Alata, BP 20035, 60105 Creil portant sur la réalisation de relevés topographiques pour les travaux de création de voies de circulation douce à Courteuil, Senlis et Barbery pour un montant de 6 250.00 euros HT soit 7 500,00 euros TTC.

**ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



communauté  
de communes

**ARTICLE 3** Le présent contrat peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier (14 rue Lemerchier – 80000 Amiens) ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, mise en ligne sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,



Fait à Senlis, le 04/04/2024

**Guillaume MARÉCHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise  
Maire de Fleurines

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : **08 AVR. 2024**

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : **08 AVR. 2024**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024



Publié le 08/04/2024

ID : 060-200066975-20240404-2024\_015-AR

# BON DE COMMANDE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD

30 avenue Eugène Gazeau  
60300 Senlis

Ref. Client

Réf commande : CCS-2024-000080

Date de la commande : 28/03/2024

### Adresse de livraison

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

30 avenue Eugène Gazeau  
60300 Senlis

Contact :

Tél :

Fax :

Mél :

### Fournisseur

#### SARL 49 DEGRES NORD

9 avenue du Parc Alata  
BP 30316  
60311 Creil-Cedex

Contact :

Tél :

Fax :

Mél :

Objet : LEVES TOPO PREALABLES A L AMENAGEMENT VOIES  
CYCLABLES - SENLIS - COURTEUIL - BARBERY - PHASE 2

Référence devis : DE20240271

Demandeur : AMENAGEMENT VOIES VERTES

### Références obligatoires à rappeler

Budget : CCSSO

N° SIRET du budget : 20006697500018

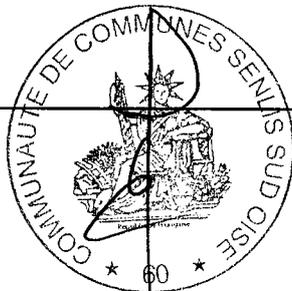
N° d'engagement : CCS-2024-000080

Code Service Gestionnaire : VCYC

Réf. fournisseur	Désignation	Quantité	P.U.	Remise		Taux TVA	Montant HT
				%	Montant		
	RELEVES TOPOGRAPHIQUES CONFORMEMENT A VOTRE CAHIER DES CHARGES	1.000	6 250.000 €	0,00	0.00 €	20,00	6 250.00 €

Observations

Total H.T.	6 250.00 €
Total T.V.A.	1 250.00 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>7 500.00 €</b>



Visa

Collectivité ou établissement Budget	Exercice	Service	Réf. Commande N° engagement	Code fournisseur	Date
COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD CCSSO 20006697500018	2024	VCYC	CCS-2024-000080 153	49 DEGRES NORD	28/03/2024



# 49°NORD

GÉOMÈTRES-EXPERTS

NELSON CORREIA  
INGÉNIEUR E.T.P.  
GÉOMÈTRE-EXPERT N°05568

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le 08/04/2024  
ID : 060-200066975-20240404-2024\_015-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE  
30 Avenue Eugène Gazeau  
60300 SENLIS

CREIL, le 15 Mars 2024

N/Référence : NC /RB Devis n° DE20240271

Aff. Suivie par : M. CORREIA

**Objet :** Levés topographiques préalables à l'aménagement de voies cyclables - phase 2  
sur les communes de SENLIS, COURTEUIL et BARBERY

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous prions de trouver ci-après, nos meilleures conditions d'intervention dans l'affaire citée en référence :

## I - PRESTATIONS & ESTIMATIONS

Relevés topographiques conformément à votre cahier des charges

L'ensemble net et forfaitaire : 6 250,00 €

<b>Total Général H.T.</b>	<b>6 250,00 €</b>
TVA 20,00%	1 250,00 €
<b>T.T.C</b>	<b>7 500,00 €</b>

## II - CONDITIONS

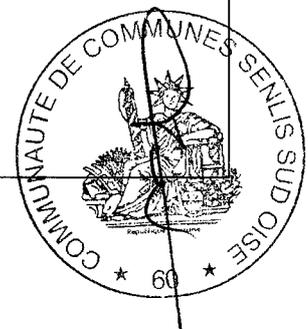
- Accord sur devis ou bon de commande
- Règlement sur présentation de facture à 30 jours

**« En cas de retard de paiement ou d'impayé, une indemnité égale à 15 % des sommes dues sera exigible à titre de clause pénale »**

**BON POUR ACCORD**

Date, signature, cachet

Nom et Prénom



BUREAU PRINCIPAL CREIL (60) Siège Social  
T. 03 44 55 02 38 • Fax 03 44 55 80 28  
contact@49degresnord.com  
9, avenue du Parc Alata - BP 20035 - 60105 CREIL PPDC

**49degresnord.com**

**PERMANENCES LIANCOURT (60) VINEUIL SAINT-FIRMIN (60)**